

RAPPORT N° 553 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 19 JUILLET 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 11 au 18 juillet 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans la province de Burunga.

Le rapport dénonce également le cas d'une (1) personne qui a été enlevée par des agents de police dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 12 juillet 2026, aux alentours de 6 heures du matin, un homme non encore identifié, grièvement blessé, a été découvert au bord de la route reliant Mabanda à Mugina, sur la colline de Bikobe, dans la zone de Gitara, commune de Nyanza, province de Burunga.

Selon des témoins oculaires, l'homme saignait abondamment du nez et présentait, aux poignets, des ecchymoses laissant penser qu'il avait été ligoté avant d'être violemment battu à mort. Des passants l'ont découvert encore vivant, mais dans un état critique. Il a succombé à ses blessures quelques instants plus tard, avant son évacuation vers une structure de santé. Son corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Rusenyi, situé dans la commune de Nyanza, en vue de son identification.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, indépendante, impartiale et approfondie afin d'établir l'identité de la victime et les circonstances de ce meurtre, d'identifier les auteurs et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le mardi 14 juillet 2026, dans la matinée, le corps sans vie de Yared Kabura, connu dans sa localité comme un réparateur expérimenté de vélos, a été retrouvé attaché à une croix sur la colline de Mushasha, en zone de Kayogoro, commune de Makamba, dans la province de Burunga.

Selon le témoignage des voisins, le corps de Yared Kabura, un sexagénaire originaire de la colline de Kibingo, en zone de Dunga, dans la même commune de Makamba, présentait des blessures au visage, laissant penser que ses agresseurs l'ont frappé avant de le tuer à l'aide d'objets contondants.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, indépendante, impartiale et approfondie afin d'établir les circonstances de ce meurtre, d'identifier les auteurs et de les traduire en justice, conformément à la loi.

2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le jeudi 16 juillet 2026, dans la journée, des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont enlevé un jeune homme identifié sous le nom de Trésor Nibirantije à la sortie de la Cour suprême du Burundi, située dans la ville de Bujumbura, à l'issue d'une audience publique de la Chambre administrative dans une affaire opposant deux factions du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), avant de le conduire vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Trésor Nibirantije, âgé de 25 ans et résidant au quartier Bubanza, dans la zone de Kinama, commune de Ntahangwa, province de Bujumbura, a été arrêté arbitrairement par des policiers qui l'ont accusé de porter un T-shirt du parti CNL. Depuis cette arrestation arbitraire, assimilée à un enlèvement, les proches de Trésor Nibirantije affirment l'avoir recherché dans tous

les cachots de police, sans succès, et craignent qu'il ne soit victime d'une disparition forcée.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités policières à communiquer sans délai le lieu de détention de Trésor Nibirantije ainsi que les motifs de son interpellation.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.